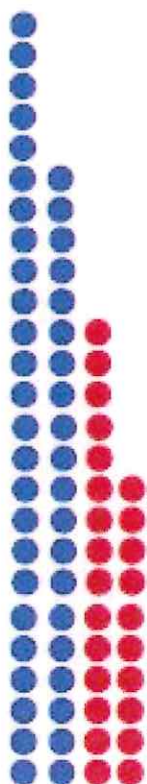


PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



19 avril 2022





Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-deux s'est réuni à l'Espace culturel Antoine de Saint-Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Messieurs Gilles GARNIER, Pierre SEGUIN, Frédéric VANNSON, Madame Pascale TOULY, Adjointes au Maire.

Mesdames Léna COCO, Stéphanie GASPARD, Monsieur Xavier NGUYEN, Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Monsieur Régis CHAMP, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Jacqueline LAQUAIS, Monsieur Stéphane ROBERT, Madame Céline SUEUR, Messieurs François-Xavier BEORCHIA, Philippe DE FRUYT, Mesdames Chantal CORENWINDER, Bernadette BARBEAU, Messieurs Olivier PERROT, Cyrille TELMAN, Conseillers Municipaux.

Arrivés en cours de séance :

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal arrivé à 20h11,

Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale arrivée à 20h13,

Madame Katleen ALBERTINI, Conseillère Municipale arrivée à 20h21,

Madame Catherine ROCHARD, Adjointe au Maire arrivée à 20h46.

Absents ayant donné procuration :

Madame Françoise FERNANDES, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Frédéric VANNSON,

Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,

Madame Catherine ROCHARD, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Xavier NGUYEN,

Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Pierre SEGUIN,

Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Pascale TOULY,

Absents :

Madame Wendy LONCHAMPT, Conseillère Municipale,

Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal.

Partie en cours de séance :

Madame Léna Coco, Conseillère Municipale est sortie de 21h55 à 22h.

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Conseillère Municipale

→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

INFORMATION DE M. LE MAIRE

Intervention de M. GALLANT : Je vous fais part de la démission de Monsieur Enzo MATTA pour motif personnel (éloignement de Wissous) et vous informe de l'arrivée de François-Xavier BEORCHIA au Conseil municipal, ce jour. Je vous présente en outre Antoine GAFFORY qui nous a rejoints pour quatre mois en tant que chef de cabinet. Vous l'aviez connu par le passé dans le cadre de l'organisation des élections.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 janvier 2022

Intervention de M. DE FRUYT : Bonsoir à tous. Ce procès-verbal nous convient et nous nous réjouissons du retour à un procès-verbal complet, qui évite de recourir aux enregistrements vidéo. Nous espérons un

maintien de ce format pour les séances suivantes. Nous souhaitons savoir par ailleurs si des mesures ont été actées pour conserver les enregistrements vidéo sur le long terme.

Intervention de M. GALLANT : Normalement, notre abonnement annuel auprès de youtube permet de conserver les enregistrements et nous ne souhaitons pas les retirer. Je rechercherai des précisions sur ce sujet auprès des services.

Intervention de M. DE FRUYT : Il me paraît donc inutile de consigner nos débats dans un procès-verbal.

Intervention de M. GALLANT : Le règlement intérieur du Conseil prévoit un procès-verbal synthétique. Compte tenu de vos remarques, nous avons fait en sorte que le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 soit plus complet que d'habitude.

Vote : → 25 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Xavier NGUYEN, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

DÉLIBÉRATIONS

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Manao Manga

L'association Manao Manga avait souhaité déposer un dossier de demande de subvention pour l'année 2022. Pour des raisons techniques, le dossier n'est pas arrivé au service vie associative dans les temps et n'a pas pu être instruit comme toutes les autres associations au mois de décembre. La municipalité a souhaité accorder à l'association Manao Manga une subvention exceptionnelle afin qu'elle puisse continuer ses actions humanitaires à Madagascar, et réaliser son exposition sur leurs actions à la bibliothèque municipale. L'association souhaiterait bénéficier de 1 380 € de subvention (800 € de fonctionnement et 580 € pour le projet). L'Assemblée à l'unanimité accorde une subvention de 1 380 € à l'association Manao Manga.

Vote : → 26 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Xavier NGUYEN, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. VINOT, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

2. Attribution d'une subvention communale pour des missions humanitaires en Ukraine

À 2 500 km de nos frontières, la guerre fait son retour en Europe. La Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine, le 24 février dernier. Ce conflit touche malheureusement les populations civiles. Sur le terrain, les dommages causés aux infrastructures civiles ont privé des centaines de milliers de personnes de chauffage, d'électricité et d'eau et l'accès aux marchés des denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité. Les besoins humanitaires les plus urgents sont les services médicaux d'urgence, les médicaments essentiels, les fournitures et équipements de santé, l'eau potable pour la consommation et l'hygiène. Dans le cadre de ce conflit, la Collectivité propose de verser une subvention à hauteur d'1€ par habitant soit 7 202 €. Cette somme sera versée à la Protection Civile en faveur du peuple ukrainien.

Cette association aide la Ville à transmettre tous les dons récoltés des habitants de Wissous.

L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à verser la somme de 7 202 € à l'association Protection Civile, en faveur du peuple ukrainien.

Intervention de M. TOULY : Avant de vous présenter la teneur de cette délibération, je souhaite saluer l'aide apportée par tous les acteurs : fonctionnaires, associations, commerçants, anonymes, habitants d'Antony. Je tiens à remercier en particulier les deux personnes à l'origine de cette mobilisation : Anastasia et Zana.

Jacqueline, Christine, Anne et d'autres personnes, en particulier celles ayant hébergé des familles. Je pense à Mathilde, qui est professeure à l'école La Fontaine. Trois autres familles sont prêtes à accueillir des familles ukrainiennes à Wissous.

En accord avec Monsieur le Maire, nous considérons que l'aide proposée ne devrait pas profiter à une association créée à Wissous – celle-ci est trop récente – mais de l'attribuer à la protection civile, qui dispose de peu de moyens.

Le montant de la subvention proposée équivaut à un euro par habitant de Wissous. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les données de l'INSEE sur le recensement de janvier 2019.

Intervention de Mme CORENWINDER : Ce sujet a été évoqué en commission et nous avons connaissance d'un enfant ukrainien accueilli à l'école La Fontaine et un autre au collège Descartes. L'utilisation de tablettes pour la traduction a-t-elle été envisagée ? Vous êtes-vous rapprochés d'associations capables de prendre en charge des Ukrainiens ? J'ai connaissance d'une association de Longjumeau qui est en mesure de leur apprendre le français.

Intervention de M. TOULY : Une association de femmes est basée à Antony et forme les Ukrainiennes au français. L'enfant accueilli à l'école maternelle La Fontaine est instruit par une professeure qui agit en liaison avec le département et celui scolarisé au collège Descartes bénéficie d'une personne dédiée pour l'aider, notamment en matière de compréhension de la langue.

Intervention de M. DE FRUYT : Pourquoi les cartons entreposés dans la salle des fêtes ne sont-ils pas acheminés vers les populations dans le besoin ?

Intervention de M. TOULY : Nous avons reçu d'un magasin des vêtements et des chaussures neufs et avons proposé aux personnes hébergées à Wissous d'en bénéficier. En outre, nous avons reçu de nombreux habitants de la Ville des vêtements de bonne qualité, qu'il a fallu trier par sexe, tranche d'âge et saison. Toutefois, l'urgence nous invite à donner la priorité aux produits d'hygiène, aux couvertures, aux matelas et autres biens de première nécessité.

A terme, nous proposerons de donner tous ces biens reçus aux associations telles qu'Emmaüs, La Croix Rouge, le Secours Populaire.

Nous nous appuyons sur le réseau ukrainien, qui nous informe des besoins. Nous sommes alignés avec le gouvernement et le département qui donnent la priorité aux médicaments et produits d'hygiène. Pour mémoire, nous avons fait partir quatre convois comportant des dizaines de cartons et de sacs, mais il en reste encore qui sont remplis de vêtements neufs.

Par ailleurs, je salue l'œuvre de Trade Union, une entreprise qui a été très aidante et a travaillé de manière étroite avec les habitants de Wissous.

Vote : → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Xavier NGUYEN, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

3. Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Parc Locatif (M14) (Annexe 1)

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Compte de Gestion est produit par le trésorier principal au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice et que l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion au plus tard le 30 juin. L'Assemblée approuve le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Parc Locatif (M14) de la Commune, comme suit :

Intervention de M. DE FRUYT : Je croyais que le parc comptait 37 logements et non 23.

Intervention de M. GALLANT : Je dénombre 24 logements, mais l'un d'eux est dans le Saint-Exupéry. De ce fait, je recense 23 logements et n'inclus pas les locaux commerciaux dans le taux d'occupation communiqué.

Intervention de M. DE FRUYT : Je suppose que les 465 000 € figurant dans le bilan renvoient aux 24 logements.

Intervention de M. GALLANT : Ce montant intègre l'emprunt sollicité et les remboursements de caution, ainsi que l'acquisition pour un montant de 426 000 €.

Intervention de Mme CORENWINDER : Au niveau de la rue du Bon Puits, seuls trois des six logements sont occupés, sauf erreur de ma part. Concernant les trois logements en rénovation dont vous avez parlé, un se trouve route d'Antony, mais où se trouvent les deux autres ?

Intervention de M. GALLANT : Nous souhaitons détruire le bâtiment situé rue du Bon Puits, une fois que les baux seront arrivés à échéance, afin d'agrandir l'école La Fontaine, notamment la cour, et créer une salle multi-activité. Les deux autres logements sont inclus dans les espaces à rénover. Des devis ont été demandés à cet effet.

Intervention de Mme CORENWINDER : Le logement situé au Val La Croix n'a-t-il pas été restitué ?

Intervention de M. GALLANT : Au Val La Croix, nous sommes propriétaires d'un logement. La restitution concerne le logement dont nous étions locataires.

Vote : → 23 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

→ 4 Abstentions (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU)

4. Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Parc Locatif (M14) (Annexe 2)

Le résultat du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Parc Locatif (M14) de la Ville de Wissous s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	182 005,00 €	182 005,00 €	
Exécution 2021	179 490,59 €	62 555,72 €	116 934,87 €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>98,62%</i>	<i>34,37%</i>	
Total de la section de fonctionnement	179 490,59 €	62 555,72 €	<u>116 934,87 €</u>

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	569 090,00 €	569 090,00 €	
Exécution 2021	460 286,35 €	426 026,96 €	34 259,39 €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>80,88%</i>	<i>74,86%</i>	
Total de la section d'investissement	460 286,35 €	426 026,96 €	<u>34 259,39 €</u>
Restes à réaliser 2021	13 426,00 €	51 574,63 €	

Total de la section d'investissement après restes à réaliser	473 712,35 €	477 601,59 €	- 3 889,24 €
---	---------------------	---------------------	---------------------

M. Florian GALLANT Maire en exercice a quitté la séance pour le vote conformément à l'article L-2121-14 du CGT, la séance est présidée par M. Gilles GARNIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

L'Assemblée approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Communal du Budget Annexe Parc Locatif (M14) et donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion, comme suit :

Vote : → **22 Pour** (M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

→ **4 Abstentions** (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU)

5. Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe Parc Locatif (M14)

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Parc Locatif, conforme au Compte de Gestion du receveur, Comptable de la Collectivité, présente les résultats suivants :

La section d'investissement étant excédentaire à la clôture du Compte Administratif 2021, le résultat d'investissement 2021 est reporté au 001 pour un montant de 34 259,39 €.

Il est proposé de répartir le résultat de fonctionnement d'un montant de 116 934,87 € en report en fonctionnement pour 2 934,87 € (002) et en section d'investissement pour 114 000 € (1068).

Le Conseil Municipal décide :

- D'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 114 000 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.
- De reporter en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 34 259,39 € correspondant au résultat de l'investissement 2021,
- De reporter en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 2 934,87 € correspondant au solde de la section de fonctionnement.

Vote : → **23 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

→ **4 Abstentions** (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU)

6. Budget Supplémentaire 2022 Budget Parc Locatif (Annexe 3)

L'instruction budgétaire et comptable de la M14 précise dans son chapitre 4 sur le contenu et la présentation des documents budgétaires que le Budget Supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif. Il ne peut être adopté qu'après le vote du Compte Administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du Budget Primitif du même exercice et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

Pour la section de fonctionnement, le montant global de l'augmentation des crédits s'élève à 2 934,87 €.

Pour la section d'investissement, les crédits budgétaires progressent de 161 685,39 €.

Dans sa globalité, le budget augmente donc de 164 620,26 €. L'Assemblée adopte le Budget Supplémentaire 2022 Budget Parc Locatif de la Commune en ce sens. Les crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement pourront faire l'objet d'un réajustement.

Vote : → **23 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme

Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

→ 4 Abstentions (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU)

7. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (Annexe 4)

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 9 février 2022. Elle a pour but, comme son nom l'indique, d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. Ce rapport n'impacte pas la Ville de Wissous. Le rapport de la CLECT doit être approuvé par les Conseils Municipaux. L'Assemblée à l'unanimité approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté Paris-Saclay du 9 février 2022.

Vote : → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Xavier NGUYEN, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

8. Convention cadre d'adhésion aux services communs initiée par la Communauté Paris-Saclay (Annexe 5)

Depuis 2018, la Commune a souhaité adhérer aux services communs proposés par la Communauté Paris-Saclay (CPS). Le but est de mutualiser certains services et favoriser les économies d'échelle (achat papier, RGPD...). La CPS relance ce dispositif. La Commune souhaite adhérer aux services suivants : Instruction des autorisations d'urbanisme ; Ingénierie technique ; Système d'information ; Affaires juridiques – Commande publique ; Finances volet fiscalité et les Archives. L'Assemblée approuve la convention et autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et avenants afférents.

Intervention de M. GALLANT : Je précise que chaque adhésion à un service commun fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Intervention de M. DE FRUYT : Il est tout de même étrange que le Conseil soit consulté en grande pompe sur cette convention d'adhésion, alors que le contenu des différents chapitres de la convention n'est pas communiqué au même moment et est choisi par le Maire uniquement. Dès lors, vous comprendrez que nous nous abstiendrons sur ce vote.

Intervention de M. GALLANT : Nous pourrions vous transmettre le livret établi sur la mutualisation des services. Ce jour, le vote porte sur la convention-cadre.

Intervention de M. DE FRUYT : En tout cas, la procédure paraît étrange.

Intervention de Mme CORENWINDER : Une commune est-elle libre de quitter un service mutualisé, notamment si le coût de celui-ci augmente fortement ?

Intervention de M. GALLANT : Je le confirme. Sur les instructions d'autorisations d'urbanisme, l'adhésion de la commune permettra de réduire nos frais d'avocat dans le cadre de l'instruction des permis.

Vote : → 23 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

→ 4 Abstentions (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU)

9. Contrat type de relance du logement dans le cadre du dispositif d'Aide à la Relance de la Construction Durable 2021-2022 (Annexe 6)

Un dispositif de contractualisation est proposé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et les communes à travers le plan d'Aide à la Relance de la Construction Durable (ARCD 2021-2022). Ce dispositif prévoit une aide financière au vu des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. Elle est octroyée pour chaque logement dans le respect des critères d'éligibilité suivant : opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8 ; l'atteinte totale des objectifs de délivrance des autorisations d'urbanisme et les objectifs annuels de production de logements sociaux identifiés au niveau communal. Le montant de l'aide s'élève à 1 500 € par logement (selon conditions

précitées). L'Assemblée autorise M. le Maire à signer le contrat de relance du logement ainsi que tous les actes et avenants afférents, comme suit :

Intervention de Mme CORENWINDER : Je crois savoir qu'il existe une réciprocité de la commune sur un engagement de constructions neuves qui doit représenter 1 % de l'ensemble des logements déjà existants.

Intervention de M. GALLANT : Nous avons enregistré 0 % sur le type d'habitation entrant dans le dispositif présenté. Néanmoins, le seuil de 0,8 % a été abaissé, si bien qu'un fonds a été versé. Nous étions largement en dessous du seuil de 0,8 %.

Intervention de Mme CORENWINDER : J'en déduis que nous ne sommes pas en zone de logements contraints et donc dispensés de l'obligation de 1 %. Un dispositif sera-t-il mis en place par ailleurs pour les logements anciens ?

Intervention de M. GALLANT : Ce dispositif vaut surtout pour la création de logements et non la réhabilitation de logements. Pour mémoire, la moitié du territoire de la commune est en zone PEB, si bien qu'il est interdit de diviser un bâtiment en deux parties pour y créer deux habitations en PEBC, c'est interdit par la DGAC ;

Intervention de M. TOULY : Contre l'avis des communes situées à proximité de l'aéroport d'Orly et des associations, le gouvernement a approuvé le plan de prévention du bruit, lequel empêche certaines constructions, par exemple le quartier Saint-Eloi. Le PPBE vient d'être adopté dans une grande discrétion.

Intervention de Mme CORENWINDER : Tout va bien M. TOULY. On n'est pas du même point vue politique ce n'est pas nouveau. Nous sommes là pour parler de la ville mais pas du gouvernement, je vous remercie.

Intervention de M. DE FRUYT : Nous aurions aimé la mise en place d'un dispositif similaire, avec l'ANAH, pour les logements anciens. J'étais déjà intervenu lors du budget sur l'augmentation des impôts de 3,4 % et que cette partie soit reversée aux Wissoussiens qui payent des impôts.

Intervention de M. GALLANT : Nous avons signé un dispositif avec l'ALEC qui travaille avec les copropriétés, notamment avec celles de Wissous qui formulent des besoins en rénovation énergétique, comme Val la Croix, la résidence la Vallée.

Intervention de M. DE FRUYT : Certes, mais l'ALEC apporte une aide sur l'estimation des coûts et non sur la réalisation, contrairement à l'ANAH qui gère des programmes d'aide à la réalisation.

Intervention de M. GALLANT : Certes, mais le logement est une attribution de la CPS et l'ANAH entre dans les compétences de la Communauté d'Agglomération.

Vote : → 23 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

→ 4 Abstentions (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU)

10. Convention d'engagement réciproque dans le « Service Civique Solidarité Séniors » (Annexe 7)

Le Service Civique est un programme national d'engagement de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service des autres. Il renforce la cohésion nationale et la mixité sociale. Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplômes. La Ville de Wissous ne dispose pas d'agrément et souhaite co-tutorer les jeunes engagés avec une structure spécialisée. Service Civique Solidarité Séniors accompagne à définir des missions en lien avec le projet de la Ville et à accueillir des jeunes en Service Civique. Les volontaires « Service Civique Solidarité Séniors » suivront une formation et une préparation à la mission puis un accompagnement au projet d'avenir. Pour Wissous, l'objectif de la mission est de rompre l'isolement et la solitude des personnes âgées qui vivent à domicile et de créer un lien en favorisant les échanges. Les volontaires seront amenés à : assurer une présence auprès des personnes âgées en effectuant des visites de courtoisie à domicile ; communiquer sur les actions de la Ville (préventions, animations, ...) ; animer des temps autour des jeux de société, du jardinage, de la lecture... ; accompagner les séniors au supermarché, faire les courses avec eux et favoriser le lien entre générations. Le volontaire perçoit selon sa situation entre 580 à 688 euros par mois, versés par l'Etat et l'organisme d'accueil. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention d'engagement réciproque dans le « Service Civique Solidarité Séniors » ainsi que tous les actes et avenants afférents.

Intervention de M. TELMAN : Nous avons connaissance de nombreuses formations délivrées dans le cadre du service civique. Comment la Ville encadre-t-elle ces initiatives ? Des discussions sont-elles prévues avec les personnes âgées censées bénéficier de ce dispositif, pour identifier des améliorations ou s'assurer de l'absence de dérive ?

Intervention de Mme ROCHARD : Oui. Les tuteurs, qui suivront les trois modules de formation, sont les agents du service des aînés et non les jeunes. En outre, des outils seront créés, comme une grille de recueil des besoins. Les jeunes seront accompagnés et présentés aux personnes âgées et un retour des jeunes sera organisé toutes les semaines.

Intervention de M. TELMAN : Certes, mais qu'en est-il des retours des personnes âgées censées bénéficier de ce service ?

Intervention de Mme ROCHARD : Les personnes âgées bénéficiaires de ce service auront la possibilité de faire leurs retours.

Intervention de M. DE FRUYT : Les jeunes seront-ils formés ?

Intervention de Mme ROCHARD : L'association Service Civique Solidarité Seniors formera ces jeunes, pendant une ou deux semaines, aux spécificités du troisième âge.

Intervention de M. DE FRUYT : La durée de formation de ces jeunes m'inquiète, tout de même.

Intervention de Mme ROCHARD : Nous les formerons au fur et à mesure. De toute manière, je doute que les aides de vie reçoivent une formation plus longue, par exemple. Je ne pense pas que les auxiliaires de vie ont une formation plus longue.

Intervention de M. DE FRUYT : Nous approuvons le principe de l'aide aux personnes âgées, mais il me semble important d'accorder toute son importance à la formation des jeunes, pour éviter tout dysfonctionnement.

Intervention de Mme ROCHARD : Certes, mais ces jeunes accompliront des missions différentes des auxiliaires de vie et ne s'adresseront pas forcément à des populations identiques. D'expérience, les personnes âgées sont en général très satisfaites d'être accompagnées par des jeunes, notamment pour faire leurs courses. Les jeunes sont souvent attentionnés. En tout cas, nous interviendrons en cas de dérive.

Intervention de M. TOULY : Les jeunes pourront-ils accompagner les personnes âgées dans l'accomplissement de formalités administratives via un ordinateur ?

Intervention de Mme ROCHARD : Ils pourront apporter une aide, mais ne pourront pas se substituer à la personne pour faire les déclarations.

Par ailleurs, les trois agents du service aînés ont été formés et obtiendront prochainement leur agrément en tant qu'aidants en informatique.

Vote : → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Xavier NGUYEN, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

11. Convention de délégation de compétence en matière de circuits spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves entre IDF Mobilités et la Ville de Wissous (Annexe 8)

Ile-De-France Mobilités délègue depuis 2018 à la Ville sa compétence en matière d'organisation des transports scolaires. La Ville deviendra alors AOP : Autorité Organisatrice de Proximité. À ce titre-là, la Ville sera chargée de régler les factures auprès du transporteur qui aura été sélectionné via le marché conclut par Ile-de-France Mobilité. Cette convention est établie du 15 juillet 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026. L'Assemblée à l'unanimité approuve la convention, autorise M. le Maire ou l'Adjoint en charge des affaires scolaires à signer ladite convention ainsi que tous les actes et avenants afférents.

Intervention de Mme TOULY : Je précise par ailleurs que la Ville ne reste pas dans l'inaction pour ce qui est des lycéens et nous avons bon espoir que les échanges étroits avec la RATP et IDF Mobilités aboutissent favorablement.

Intervention de M. TELMAN : Pour cette année, les lycéens n'ont pas eu l'occasion d'avoir un trajet réduit.

Vote : → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Xavier NGUYEN, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

12. Création de postes et modification du tableau des effectifs du personnel communal

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'effectif des emplois, nécessaire au bon fonctionnement des services. Il convient de créer dans le cadre du bon fonctionnement des services : un poste de Brigadier-Chef principal à temps complet pour la Police Municipale et un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, à temps complet pour le service population. L'Assemblée à l'unanimité décide de créer ces deux postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs qui en découle.

Vote : → 27 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Xavier NGUYEN, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. Roger VINOT, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN)

DÉCISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°22-01 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le cabinet d'avocats « GARRIGUES-BEAULAC Associés » Année 2022

Décision n°22-02 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous et le cabinet d'avocat « SL Avocat SAS » Année 2022

Décision n°22-03 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le cabinet d'avocats « Parme-Avocats » Année 2022

Intervention de M. DE FRUYT : Les trois cabinets d'avocats ont une spécialité identique : droit des collectivités locales et des partenaires publics. Pour quelles raisons ?

Intervention de M. GALLANT : La décision n°1 concerne un cabinet spécialité en droit public et droit de l'urbanisme, tandis que la décision n°2 concerne un cabinet spécialisé en droit privé sur les contrats et les baux commerciaux ou les baux de particuliers et la décision n°3 concerne un cabinet spécialisé en DSP et nous a permis de remporter notre contentieux avec Suez sur les problématiques de refacturation suite à la sortie de la CAHB et nous venons seulement d'avoir le compte administratif de 2015 et nous allons pouvoir demander notre dû auprès de l'EPT Vallée Sud.

Intervention de M. TELMAN : Quel est le coût des contentieux en cours pour 2021 ?

Intervention de M. GALLANT : Les contentieux en cours Suez, la CAHB, les constructions illégales à Wissous (parkings...), les antennes relais, OVH pour récupérer notre site suite à un incendie et à un bâtiment situé boulevard Arago.

Pour 2021, le recours au cabinet Parme a coûté environ 22 000 €, 15 000 € environ pour SL Avocats SAS et 110 000 € dont la moitié pour l'instruction des permis de construire pour le cabinet Garrigues et Beaulac.

Par ailleurs, nous recensons des contentieux de modeste envergure, comme des constructions illicites réalisées sans déclaration.

Décision n°22-04 → Contrat entre la Commune de Wissous et I.D.L.P. pour l'entretien du parc automobile de la ville de Wissous

Intervention de Mme CORENWINDER : Pour l'entretien du parc automobile de la Ville, je note deux mises en concurrence puis un recalcul. Ce dernier est-il à la hausse ou à la baisse ?

Par ailleurs, avez-vous analysé les raisons pour lesquels souvent une seule entreprise répond à l'appel d'offres ?

Intervention de M. DE FRUYT : Pour faire une réponse groupée avec les décisions n°22-17 et 22-18, une seule proposition reçue par une entreprise.

Intervention de M. VANNSON : Les décisions n°22-17 et 22-18 c'est un tout petit peu différent car, nous sommes sur un groupement de commandes réalisé par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et à laquelle nous nous sommes rattachés. J'ajoute que l'appel d'offres a été émis à deux reprises, preuve que les entreprises intéressées sont rares.

Concernant l'appel d'offres relatif à l'entretien du parc automobile, deux sociétés avaient répondu initialement : l'une était très onéreuse et l'autre trop éloignée. Par la suite, nous avons consulté différents garages et avons retenu le mieux-disant qui était IDLP.

Intervention de M. GALLANT : Pour compléter sur les décisions n° 22-17 et 22-18, étant mon rôle de la CPS, nous avons l'obligation de mettre toutes les publications sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), un site officiel. En général, les entreprises répondent lorsque le marché des entreprises et des particuliers est plus tendu. Je m'assurerai tout de même que l'appel d'offres a suscité une seule proposition.

Intervention de M. DE FRUYT : Pour les décisions n°22-17 et 22-18, je confirme que l'avant dernier considérant fait état d'une seule proposition reçue.

Intervention de M. GALLANT : En effet, mais je vérifierai ce point.

Décision n°22-05 → Attribution du marché concernant les divers travaux de voirie et enlèvements des dépôts sauvages pour la ville de Wissous - Lot 1 : Divers travaux de voiries

Intervention de M. DE FRUYT : L'enlèvement des encombrants et des dépôts sauvages vont nous coûter 400 000 €. Or, la Ville possède un dispositif de vidéos et une Police Municipale pour éviter de telles incivilités.

Intervention de M. VANNSON : Il reste compliqué d'éviter de tels dépôts sauvages, tant ils portent sur des volumes importants et sont situés à différents endroits dans la commune. Il appartient à chacun de prendre toute sa part, pour limiter ces dépôts sauvages. Il est important de réagir face à de telles incivilités.

Intervention de M. GALLANT : Je précise que les 400 000 € c'est un appel d'offres à bon de commande pour les différents travaux de voirie qui intègrent, entre autres, l'enlèvement ponctuel de dépôts sauvages.

Je vous apporterai ultérieurement des précisions sur les bénéfices de la vidéoprotection dans la gestion des dépôts sauvages, puisque plusieurs procédures ont été initiées comme la protection environnementale (déversement d'essence dans les avaloirs, travaux mécaniques sur la voie publique etc...).

Intervention de Mme CORENWINDER : Ces dépôts sauvages sont-ils réalisés de nuit ou de jour ?

Intervention de M. VANNSON : Ils interviennent aussi en journée.

Décision n°22-06 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association JAZZOMANIA

Décision n°22-07 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société « Franck Alcaras Média »

Décision n°22-08 → Clôture de la régie de recettes de la Caisse des Ecoles

Décision n°22-09 → Clôture de la régie d'avances de la Caisse des Ecoles

Décision n°22-10 → Demande de subventions concernant l'équipement des Polices Municipales et du dispositif de soutien aux forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Décision n°22-11 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association Emile et une nuit Productions

Décision n°22-12 → Approuvant le lot 21 du marché n°21-17 relatif à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux - 21 lots – Lot 21 : Wissous

Intervention de Mme BARBEAU : je souhaite des précisions sur les tranches optionnelles enquête et sondage ainsi que le nombre de réunions publiques prévu.

Intervention de M. NGUYEN : Nous avons prévu deux réunions publiques sur les tranches optionnelles. S'agissant de la phase de diagnostic, un premier rendu est attendu en juin prochain. Puis, nous passerons à l'étape suivante qui porte sur les préconisations sur le schéma de circulation et le développement de l'offre de stationnement ainsi que des actions destinées à encourager les personnes à utiliser leur vélo, pour tous types de déplacement.

Intervention de Mme BARBEAU : Envisagez-vous de réaliser une enquête auprès des habitants de Wissous ?

Intervention de M. NGUYEN : La tranche optionnelle 1A prévoit une étude de trafic et la tranche optionnelle 1B consiste en une enquête réalisée par téléphone auprès des Wissoussiens. Pour le moment, nous devons attendre la remise du diagnostic et la décision de la CPS.

Intervention de M. TOULY : Je précise que 80 places surveillées sont prévues pour la gare d'Antony Pôle, pour le vélo, pour un total de 180 places de vélo, ce qui est un nombre infime.

Décision n°22-13 → Résiliation du marché concernant la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes (A4 & A3, blanc et couleur)

Décision n°22-14 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société « LES GRANDS THEATRES »

Décision n°22-15 → Convention entre la Commune de Wissous et la société Finances & Territoires pour une assistante à Maîtrise d'ouvrage et ingénierie financière des demandes de financements publics

Décision n°22-16 → Convention entre la Ville de Wissous et le Football Club de Wissous pour l'utilisation de la restauration municipale durant un stage du 21 au 25 février 2022 au gymnase du Centre Omnisports du Cucheron

Décision n°22-17 → Attribution du marché concernant la fourniture de matériel et matériaux relatifs à la réalisation de travaux neufs et de prestations d'entretien et de maintenance lot n° 1 : Electricité

Décision n°22-18 → Attribution du marché concernant la fourniture de matériel et matériaux relatifs à la réalisation de travaux neufs et de prestations d'entretien et de maintenance lot n° 2 : Maçonnerie / plâtrerie / carrelage / menuiserie bois

Décision n°22-19 → Attribution du marché concernant la fourniture de matériel et matériaux relatifs à la réalisation de travaux neufs et de prestations d'entretien et de maintenance lot n° 3 : Peinture / revêtement de sol

Décision n°22-20 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société « JMD Production »

Décision n°22-21 → Convention d'objectifs relative à la participation financière entre la Ville de Wissous et l'association Tennis Club Wissous 91

Décision n°22-22 → Convention d'objectifs relative à la participation financière entre la Ville de Wissous et le Football Club de Wissous (FCW)

Décision n°22-23 → Convention d'objectifs relative à la participation financière entre la Ville de Wissous et l'Association des Familles de Wissous (AFW)

Décision n°22-24 → Convention relative aux vacances d'un Psychologue au Multi-Accueil « Les P'tits Loups » Période du 1er février au 31 décembre 2022

Intervention de Mme BARBEAU : Quel est le nombre de vacances assurées par la psychologue ?

Intervention de M. GALLANT : Je n'ai plus le nombre en tête, mais je dénombre 63,5 heures prévues en 2022. Je prendrai soin de vous confirmer cette donnée.

Décision n°22-25 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association TEMPO MAESTRO

Décision n°22-26 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « Splendide Hasard »

Décision n°22-27 → Contrat entre la Commune de Wissous et la Société WC LOC pour la location de 3 cabinets sur l'aire d'accueil des gens du voyage

Intervention de M. FRUYT : Je souhaite connaître la définition de la notion de « gens du voyage » mentionnée dans les considérants.

Intervention de M. VANNON : Nous mettons à disposition des gens du voyage certains équipements, situés sur le boulevard de l'Europe. Et donc, il s'agit de renouveler le contrat afférent.

Décision n°22-28 → Contrat entre la Commune de Wissous et SAVAC VOYAGES pour un séjour 2 jours/1 nuit au Puy-du-Fou

Décision n°22-29 → Contrat entre la Commune de Wissous et la SARL « La Ferme de Tiligo »

Décision n°22-30 → Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès des aides de l'Etat concernant la requalification durable du réfectoire de l'école La Fontaine

Intervention de M. TELMAN : Pouvez-vous apporter des précisions sur les travaux envisagés au sein de l'école la Fontaine ?

Intervention de M. GALLANT : Il s'agit de transformer l'ancien réfectoire et l'ancienne cuisine de l'école en trois salles de classe et des sanitaires, avec une classe accessible aux personnes à mobilité réduite pour chaque section. La maîtrise d'œuvre a été lancée et nous avons demandé une subvention.

Décision n°22-31 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « PHŒBUS MUSIK»

Décision n°22-32 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'Association Les Amis du Fan Club Tony Gama

Décision n°22-33 → Contrat d'entretien annuel du matériel de traitement des eaux entre la société Culligan et la Commune de Wissous pour les restaurants municipaux

Intervention de Mme CORENWINDER : Nous avons reçu de nombreux documents, ce qui est très bien, mais celui relatif au traitement des eaux des restaurants municipaux est manquant.

Intervention de M. GALLANT : Nous vous communiquerons le contrat Culligan et je vous prie de m'excuser pour cet oubli.

Décision n°22-34 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « MOJGAN'ARTS »

INFORMATION DE M. LE MAIRE

➤ Commission d'Appel d'Offres du 8 mars 2022 :

- Attribution du marché concernant la location, l'entretien et la maintenance d'une balayeuse mécanique aspirante compacte de voirie neuve

Dénomination du lot	Nombres de plis reçus	attributaire du marché	Montant	Durée
location, l'entretien et la maintenance d'une balayeuse mécanique aspirante compacte de voirie neuve	2	LEMONNIER ZA DU CARREFOUR DES BIARDS 50540 ISIGNY LE BUAT	Les prestations de location et accessoires liés à la balayeuse ne pourront pas dépasser le budget annuel de 60 000 € HT	5 ans

Intervention de M. GALLANT : En ce qui concerne la commission d'appels d'offres, elle s'est réunie le 8 mars 2022, à propos de l'attribution d'une balayeuse mécanique aspirante compacte de voirie neuve. Nous souhaitons louer une balayeuse, laquelle permettra de nettoyer les trottoirs, notamment au regard des déjections canines. Cette machine coûtera environ 64 000 € par année, sachant que cette location de longue durée inclut la maintenance, et les deux agents qui en auront la gestion représentent une masse salariale d'un peu plus de 60 000 €. Le prix total sera identique à celui de la prestation assurée par l'entreprise actuelle, mais qui ne donne pas satisfaction.

Intervention de M. PERROT : J'en déduis que la balayeuse va fonctionner tous les jours dans Wissous.

Intervention de M. GALLANT : Je le confirme et la nouvelle balayeuse arrivera en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Maison de santé :

Intervention de M. PERROT : Qu'en est-il du projet de maison médicale ?

Intervention de Mme ROCHARD : La maison médicale est terminée et je suis en attente de l'arrivée d'un médecin, qui a demandé, il y a deux semaines, au Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Essonne d'afficher sa plaque. On attend la réponse du Conseil de l'Ordre des Médecins du 91 et ensuite, elle pourra prendre des remplaçants

Intervention de M. PERROT : Au mois de décembre 2021, vous aviez assuré que la Ville aurait des médecins dès janvier 2022. Visiblement, tel n'est pas le cas. Je conviens que la procédure est complexe, mais il aurait fallu faire preuve d'humilité, lors de la présentation du projet de maison médicale en décembre dernier. De surcroît, l'arrivée d'un médecin ne suffira pas à répondre aux besoins des habitants.

Intervention de Mme ROCHARD : Ce médecin aura des remplaçants, mais ces derniers ne peuvent pas agir, tant que l'Ordre des Médecins de l'Essonne n'a pas donné son aval. Une CPTS a été actée, jeudi dernier. Elle est formée et va gérer l'arrivée des nouveaux médecins.

Intervention de M. PERROT : Nous poserons la question sur ce sujet, à chaque séance, pour obtenir un point d'avancement.

Intervention de M. TELMAN : Il avait été dit, au cours d'une précédente séance, que la Ville contacterait des médecins d'Antony ou de Massy, pour qu'ils assurent des remplacements au niveau local.

Intervention de M. ROCHARD : Nous tentons d'activer un autre levier, car il n'est pas aisé d'obtenir des autorisations écrites du Conseil de l'Ordre des Médecins. Cette autorité administrative indépendante dispose de trois mois pour se positionner.

Intervention de M. GALLANT : Pouvez-vous apporter des précisions sur ce qui a été créé jeudi dernier, Mme ROCHARD ?

Intervention de Mme ROCHARD : La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de la commune de Wissous est une entité territoriale de santé qui regroupe cinq communes (Antony, Bourg la Reine, Le Plessis-Robinson et Sceaux). Créée jeudi dernier, elle travaille avec l'hôpital privé d'Antony et

l'hôpital de Massy, pour mettre en commun des moyens d'exercice à l'intention des praticiens, et ce, sous l'égide de l'ARS. Une application a été créée à cet effet pour les besoins des professionnels de santé directement concernés. La CPTS recherche 35 médecins pour son périmètre.

Intervention de M. GALLANT : La CPTS permet de fonctionner en réseaux avec les hôpitaux pour toutes les consultations de spécialistes.

Intervention de Mme ROCHARD : La plupart des professionnels de santé déjà en place à Wissous souhaitent adhérer à cette CPTS.

De manière générale, nous tâchons de promouvoir la Ville, non sans mal, car les professionnels de santé préfèrent en général s'installer à Antony.

Intervention de Mme CORENWINDER : L'infirmière peut-elle toujours assurer les renouvellements d'ordonnance des personnes atteintes de maladies de longue durée ?

Intervention de Mme ROCHARD : Je le confirme.

Intervention de M. DE FRUYT : Pour mémoire, la promesse initiale portait sur novembre 2020. Surtout, en décembre 2021, l'Ordre des Médecins et le processus inhérent à l'installation d'un médecin existaient déjà. De ce fait, les raisons avancées pour expliquer le retard ne sont pas pertinentes.

S'agissant de la difficulté à améliorer l'attractivité de Wissous, je ne rappellerai pas les trois équipes municipales qui se sont succédé et qui expliquent cette situation.

Intervention de Mme ROCHARD : De toute manière, il n'aurait pas été possible d'installer des médecins dans la maison médicale avant novembre 2021, puisque les travaux étaient toujours en cours. Par ailleurs, les deux médecins qui ont été recommandés par vos soins et qui avaient assuré vouloir s'installer à Wissous ne m'ont jamais recontactée. Le manque d'attractivité de Wissous auprès des médecins est une problématique complexe.

➤ Démission M. VINOT :

Intervention de M. VINOT : Il s'agit de ma dernière séance du Conseil Municipal puisque je donnerai ma démission à Monsieur le Maire dans les prochains jours. Après un peu plus de 14 ans de présence dans cette Assemblée, dont huit ans dans l'opposition, j'ai décidé de me retirer, pour des motifs d'ordres professionnels et familiaux. Ces derniers temps, j'ai été absent voire trop absent des débats, si bien que, par respect pour l'institution, pour le groupe « Wissous Notre Ville » et pour la population en général, je choisis de me retirer, non sans regret. Je souhaitais le faire en Assemblée, car je n'ai rien à me reprocher et tenais à assurer mon rôle jusqu'au bout. J'ai essayé d'agir de mon mieux pendant toutes ces années, tant dans le cadre de mon mandat entre 2008 et 2014 que dans un contexte d'opposition. Il n'est jamais facile d'y siéger seul, surtout lorsqu'il faut assumer un bilan et des décisions avec lesquels je n'étais pas forcément en phase. Je ne regrette rien de cette expérience enrichissante sur le plan humain, que j'ai vécue avec, comme seule boussole, l'intérêt collectif.

Je souhaite que notre Ville retrouve la sérénité et le dynamisme qu'elle mérite.

Quant au rôle d'élu municipal, il est de plus en plus compliqué à tenir. En effet, il est devenu très difficile d'être aux commandes d'une ville, car les habitants sont parfois très exigeants, très critiques et peu conscients des enjeux et de l'environnement avec lesquels les élus doivent composer. Je souhaite une bonne continuation aux élus, en particulier ceux du groupe « Wissous Notre Ville » et du groupe « Alternative Citoyenne ». Il est important que l'opposition exerce un rôle de vigilance et s'inscrive dans une démarche constructive. Je souhaite également une bonne continuation à Monsieur le Maire et au groupe majoritaire. Que la réussite soit au rendez-vous dans le plus grand nombre de projets possible, en s'assurant que l'intérêt du maximum de Wissoussiens soit pris en compte.

Enfin, je souhaite remercier les agents de la Ville qui œuvrent au quotidien dans l'intérêt de tous, élus comme habitants, sans qui rien ne serait possible.

Je souhaite le meilleur à notre belle Ville.

Intervention de M. GALLANT : Le Conseil Municipal vous remercie pour ces 14 années passées tantôt dans la majorité tantôt dans l'opposition.

➤ **Intégrité des agents :**

Intervention de M. DE FRUYT : Nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude concernant l'intégrité physique et morale d'une partie du personnel de la Ville. Les dysfonctionnements sont tels dans certains services que des organismes extérieurs à la commune ont été sollicités pour clarifier la situation. D'ailleurs, la note de service reçue mardi dernier fait état d'éléments et de réactions de la Municipalité qui laissent pantois. De telles oppositions ont pu se développer sur ces derniers mois, certainement en raison de manques sur le plan managérial. A ce jour, le mal-être est profond dans certains services.

Intervention de M. GALLANT : Le service dont il est question rencontre des dysfonctionnements depuis des années et nombre de personnes se sont senties bien incapables de les résoudre. Au vu de la situation, j'ai sollicité le CIG pour diligenter une enquête administrative, pour avoir le point de vue d'un tiers de confiance sur la situation. Depuis, des événements improbables surviennent au sein de ce service – celui-ci est astreint à un droit de réserve – car un certain laxisme y règne. Le rapport d'enquête est toujours en attente, l'objectif étant de comprendre le fonctionnement de ce service pour apporter des ajustements, le cas échéant.

Intervention de M. DE FRUYT : Je signale que, par le passé, d'autres services ont été confrontés à de profonds dysfonctionnements. Pour information, il existe des outils de gestion du personnel qui permettraient d'améliorer la situation.

Intervention de M. GALLANT : Nous travaillons actuellement à renforcer la dimension RH du fonctionnement des services, avec une formation de management, un séminaire des responsables de service, du coaching ponctuel, etc.

➤ **Route de Montjean**

Intervention de M. TELMAN : La société VTMTTP est intervenue dans la Ville pour refaire certains trottoirs. Cette intervention est-elle comprise dans le contrat initial ?

Intervention de M. GALLANT : Je le confirme. La réception des travaux est en cours. Cette société reprendra aussi les plaques des trottoirs et effectuera des travaux de serrurerie dans le parc.

➤ **Majoration ACM et restauration :**

Intervention de M. TELMAN : La majoration mise en place en cas de non-inscription à la cantine scolaire a-t-elle produit des effets bénéfiques ?

Intervention de M. GALLANT : Nous vous apporterons des éléments sur ce sujet.

Intervention de M. TOULY : Le 22 mai prochain, le Maire de Rungis mettra en place une route pédestre et cyclable à partir de la colline Cacao jusqu'au Domaine de Montjean. Le 17 septembre, une promenade dans le « vieux » Wissous sera organisée dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Par ailleurs, des dépôts sauvages ont été constatés à proximité des bretelles d'autoroute.

➔ Date du prochain Conseil : juin 2022

Fin de séance : 22h26

Fait à Wissous, le 21 juin 2022



Léna COCO
Secrétaire de séance



Florian GALLANT
Maire de Wissous

